

## INJEP NOTES & RAPPORTS

- Mai 2024
- INJEPS-2024/10

# Les professionnels de l'accompagnement des jeunes face à l'essor du travail ubérisé dans les QPV SYNTHÈSE

## SOUTIEN À LA RECHERCHE

- Régis CORTESERO, chercheur associé au laboratoire Pavé (École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux)
- Thomas KIRSZBAUM, chercheur associé au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS)
- En collaboration avec Hugo BOTTON (doctorant au COMPAS)

*Ce rapport a bénéficié du soutien financier de l'INJEP.  
Il engage la seule responsabilité de ses auteurs et/ou autrices.*

Cette recherche s'intéresse aux effets de la montée en force du travail ubérisé dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) sur les professionnel·les en charge de l'insertion des jeunes dans l'emploi et le travail. Quel regard portent-ils/elles sur le phénomène de l'ubérisation ? Comment celui-ci se manifeste-t-il dans leur activité auprès des jeunes ? Quelles réponses et quelles attitudes appelle-t-il de leur part ?

Pour répondre à ces questions, une revue de littérature, une analyse statistique et des entretiens qualitatifs ont été effectués. Un corpus d'environ 150 travaux, en langue anglaise ou française, portant sur le phénomène de l'« ubérisation » a été exploité. Le volet statistique de la recherche repose sur l'exploitation des données du Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements, plus couramment appelé répertoire SIRENE, sur les créations d'entreprises, croisées aux données géolocalisées du recensement. L'objectif de ce traitement statistique est de saisir l'origine géographique des travailleurs (essentiellement masculins) des plateformes numériques exerçant une activité de chauffeur VTC<sup>1</sup> ou de livreur en deux-roues, et d'identifier le poids spécifique, parmi ces travailleurs, de ceux résidant dans les QPV.

Les entretiens semi-directifs ont été la clé essentielle de compréhension des représentations des professionnels concernant le rapport des jeunes des quartiers populaires à l'emploi et à l'entrepreneuriat, et de l'évolution de ces représentations sous l'effet du rôle croissant joué par les plateformes numériques comme leviers d'insertion professionnelle dans les quartiers populaires. Deux mondes professionnels ont été privilégiés : celui des généralistes de l'insertion professionnelle des jeunes et de la politique de la ville d'une part, et celui des spécialistes de l'accompagnement des projets entrepreneuriaux d'autre part. Les entretiens ont été conduits au printemps 2023 avec 35 professionnels, dont 8 au niveau national ou régional et 27 en Seine-Saint-Denis, en particulier à Aubervilliers et Sevran, ainsi que dans la métropole bordelaise.

## 1. Plateformisation, transformation du travail et de la ville

L'émergence des plateformes comme forme singulière d'organisation du travail et de l'emploi s'est accompagnée d'une production académique déjà riche. Les travaux scientifiques s'accordent pour l'essentiel autour de la définition des plateformes numériques avancée par Nick Srnicek, qui les décrit comme des « *infrastructures numériques qui permettent à deux ou plusieurs groupes d'interagir. Elles agissent comme intermédiaires entre différents usagers : clients, annonceurs publicitaires, prestataires de services, producteurs, fournisseurs et même objets physiques*<sup>2</sup> ». Les plateformes qui nous intéressent ici peuvent être décrites comme des « plateformes allégées », qui ne mettent aucun produit à disposition des usagers et proposent à la place un dispositif d'appariement entre producteurs et consommateurs. À l'intérieur de cet ensemble figurent les plateformes de service de transport, qui regroupent les activités de VTC, de livraison de repas ou de colis.

Les « plateformes allégées » organisent une forme de travail hybride entre salariat et entrepreneuriat. Elles relèvent en apparence de l'entrepreneuriat, par le recours au travail indépendant, mais elles conservent aussi des traits propres au salariat, tels que le contrôle serré de l'activité du travailleur ou sa dépendance à la plateforme pour accéder à la demande des clients. Le « contrôle algorithmique », en

---

<sup>1</sup> Voiture de transport avec chauffeur.

<sup>2</sup> Srnicek N., 2018, *Capitalisme de plateforme : l'hégémonie de l'économie numérique*, Montréal, Lux éditeur.

particulier, s'oppose à la liberté qui caractérise le travail indépendant. Les systèmes de géolocalisation, les différents capteurs embarqués dans les smartphones, le suivi et le guidage en temps réel de l'activité par l'application, réduisent l'autonomie des travailleurs à des niveaux souvent plus faibles encore que ceux qu'autorise le management « en présentiel » des salariés.

La nature même du public mobilisé dans les activités ubérisées interroge l'action publique. Le travail de plateforme fait émerger un « *nouveau prolétariat du numérique*<sup>3</sup> » situé à la périphérie du marché du travail et du salariat en raison de faibles niveaux de qualification et/ou des barrières légales et discriminatoires liées à une situation (post)migratoire. De nombreuses études montrent que l'économie des plateformes mobilise pour l'essentiel des travailleurs touchés par les crises successives du capitalisme, les obligeant à « *accepter le premier emploi venu*<sup>4</sup> ». Les plateformes doivent ainsi une partie de leur essor à leur capacité à mobiliser le surplus de main-d'œuvre rendu disponible par l'explosion du chômage après la crise financière de 2008. En proposant des formes d'emploi atypiques et dégradées par rapport à la norme d'emploi dominante, en aggravant l'appauvrissement et l'assujettissement du prolétariat traditionnel, les plateformes constituent, aux yeux de nombreux auteurs et autrices, de véritables « *laboratoires de l'exploitation capitaliste*<sup>5</sup> ».

Plus précisément, ce sont les minorités racisées qui constituent le principal vivier de recrutement d'une économie qui prospère sur une main-d'œuvre corvéable et à bas coût. La contribution des travailleurs et travailleuses de l'ombre issus de minorités racisées à l'économie des « villes globales » n'est en rien un phénomène nouveau. Mais les plateformes apparaissent particulièrement propices à l'exploitation de leur travail. La recherche internationale a ainsi mis en évidence la captation par les plateformes d'un prolétariat migrant et/ou racisé dans le contexte de segmentation raciale du marché du travail.

La quasi-absence de barrières à l'entrée et le guidage algorithmique de chacun des gestes de l'opérateur offrent aux personnes issues de minorités racisées une opportunité d'accès quasi immédiat à un revenu, tout en leur permettant de contourner les obstacles auxquels elles se heurtent sur le marché du travail ordinaire. C'est notamment le cas de ceux et celles qui maîtrisent mal la langue et les codes du pays d'accueil et qui peuvent se laisser guider par les indications fournies par l'application, ou encore des travailleurs sans papiers qui louent des comptes dans l'illégalité. Les travailleurs issus de flux d'immigration plus anciens trouvent également dans les plateformes la possibilité de contourner les obstacles discriminatoires leur barrant l'accès au salariat.

Les plateformes assument de puiser dans ce vivier. Aux États-Unis, par exemple, elles multiplient les messages bienveillants à l'égard de la communauté afro-américaine et font alliance avec des associations de promotion des droits civiques, ou diffusent des messages publicitaires tels que : « *Si vous tolérez le racisme, supprimez l'application Uber.* » À propos du cas français, l'ouvrage récent de Sophie Bernard<sup>6</sup> révèle comment les quartiers populaires fortement ségrégués au plan ethnoracial sont une cible de choix de la compagnie Uber pour puiser dans une main-d'œuvre excédentaire et disponible.

L'accès aux emplois ubérisés concerne donc une population prolétarisée et racisée résidant souvent en QPV, et confrontée à une réputation d'inemployabilité sur le marché du travail, qui sous-tend des pratiques de discrimination à l'embauche. Pourtant, et malgré ces entraves, cette population accède massivement au travail proposé par les plateformes de service de transport.

---

<sup>3</sup> Carbonell J. S., 2022, *Le futur du travail*, Paris, Éditions Amsterdam.

<sup>4</sup> Srnicek, 2018, *op. cit.*

<sup>5</sup> Carbonell J. S., 2022, *op. cit.*

<sup>6</sup> Bernard S., 2023, *#Ubérisés. Le capitalisme racial de plateforme*, Paris, PUF.

## 2. Le phénomène d'ubérisation dans les quartiers populaires : exploration statistique

Réalisée à partir des données de la base SIRENE, notre analyse statistique montre que le phénomène d'ubérisation concerne en tout premier lieu les QPV en comparaison d'autres territoires. C'est le cas notamment des livreurs, dont la présence dans les QPV est cinq fois plus élevée que dans d'autres territoires. Si l'amplitude du phénomène varie selon la configuration socio-urbaine des territoires concernés, on constate une corrélation, à pauvreté et taux de chômage comparables, avec l'importance dans ces quartiers de la population étrangère.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, plus de 230 000 personnes travaillaient en France pour des plateformes numériques en tant que livreurs ou chauffeurs de VTC. Parmi les 179 180 livreurs en activité en France à cette date, près d'un sur quatre (24 %) réside dans un QPV, alors que dans la population en emploi, seulement un travailleur sur vingt (5 %) habite dans un quartier prioritaire. Cette part est donc cinq fois plus élevée parmi les livreurs. De même, parmi les 52 710 chauffeurs en activité à la même date, près d'un sur cinq (19 %) vit dans un QPV.

La croissance de ces activités a connu une accélération exponentielle avec la pandémie du Covid, plus encore dans les QPV que dans les autres quartiers s'agissant des livreurs. De fait, entre janvier 2019 et juin 2022, le nombre de livreurs dans les quartiers populaires a été multiplié par 6,7 (contre 5,2 hors de ces quartiers), tandis que le nombre de chauffeurs a été multiplié par 1,5 dans les QPV contre 1,8 hors de ces quartiers.

La part de livreurs et de chauffeurs dans la population active est cependant variable d'un QPV à l'autre. Ces contrastes sont parfois saisissants. Le quartier du Sillon de Bretagne à Saint-Herblain (Nantes Métropole) compte par exemple un livreur pour trois travailleurs (32 %) ; en ne retenant que la population active masculine en emploi, nous y dénombrons quatre livreurs pour dix travailleurs en 2022 (41 %).

Pour produire une estimation rigoureuse de l'importance prise par cette économie dans les QPV, il convient en effet de rapporter la part des travailleurs concernés non pas à la population active globale, mais à la population masculine qui est la plus concernée par ce type d'activité ; toutes les enquêtes réalisées sur le sujet indiquent une proportion d'hommes supérieure à 90 % aussi bien parmi les chauffeurs VTC que parmi les livreurs.

Au sein de cette population masculine, la part des jeunes âgés de moins de 25 ans apparaît significative, même si les enquêtes réalisées auprès de livreurs donnent des estimations variables du poids de cette tranche d'âge. On sait par ailleurs que les chauffeurs, moins nombreux en valeur absolue, et moins nombreux à résider en QPV, sont nettement plus âgés, en moyenne, que les livreurs (selon une enquête de l'Observatoire national des transports publics, 13 % seulement des chauffeurs VTC avaient moins de 30 ans en 2021).

C'est dans les quartiers où le taux de pauvreté et la part d'immigrés sont les plus élevés que nous retrouvons le plus de livreurs œuvrant pour des plateformes parmi les travailleurs. Les résultats permettent notamment de valider l'hypothèse du caractère racisé de l'activité de livreur, et du poids très important de la variable migratoire dans le développement de cette activité. Ils posent à ce titre la question des discriminations sur le marché du travail. Tout se passe en effet comme si la proportion de livreurs relevait, à taux de chômage et de pauvreté constants, d'un arbitrage, de la part des travailleurs, entre salariat et auto-entrepreneuriat au profit du second. On peut penser que l'origine immigrée, qui

constitue le facteur le plus associé à la présence de livreurs dans un quartier, explique pour partie cet arbitrage : plus discriminés, les travailleurs immigrés et leurs descendants (non comptabilisés dans nos données) semblent plus susceptibles de préférer ce type d'activité dans laquelle ils ne sont pas confrontés à l'obstacle du processus de recrutement ni à ses biais discriminatoires.

### 3. L'ubérisation vue par les professionnel·les de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion et l'entrepreneuriat

Un premier clivage oppose deux attitudes professionnelles distinctes face à l'entrepreneuriat. La première est portée par les acteurs historiques opérant dans les quartiers populaires, et dont le réseau des missions locales est l'une des principales figures de référence. L'arrière-plan historique qui lui sert de référentiel est celui de la société salariale issue du compromis social d'après-guerre. Pour ces professionnels, le salariat représente le « grand intégrateur » ouvrant des droits, tout en inscrivant les travailleurs dans l'espace d'une citoyenneté fondée sur la reconnaissance de leur « utilité » et de leur contribution à la vie économique du pays.

Le second, constitué d'antennes locales de réseaux associatifs et institutionnels tels que la Banque publique d'investissement (BPI France), l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) ou la BGE (Boutique de gestion), est monté en puissance avec l'encouragement croissant au développement de l'entrepreneuriat dans la politique de la ville. Il mobilise les logiques de légitimation qui se sont imposées avec les évolutions plus récentes du capitalisme, lesquelles déplacent les rapports de force entre travail et capital tout en installant un référentiel « néo-libéral » dans les politiques publiques. Il met l'accent sur l'épanouissement des personnes et la libération de leur créativité grâce à une aventure entrepreneuriale désentravée des contraintes du salariat.

Immanquablement, ces deux cultures professionnelles butent sur l'hybridité du travail ubérisé, à cheval entre salariat et entrepreneuriat. Tout d'abord, l'emploi ubérisé n'apparaît légitime dans aucun des deux mondes professionnels : il fait figure de salariat déguisé dans le monde de l'insertion et d'entrepreneuriat dévoyé chez les spécialistes du sujet. Pour tous, il s'apparente ensuite à une économie de prédation et un opportunisme de la misère. Mais surtout, l'ubérisation participe également de chacun des deux mondes, et chacune des deux cultures professionnelles tend aussi à en relativiser la critique. Pour les professionnel·les de l'insertion, l'activité ubérisée s'apparente malgré tout à un « travail » et manifeste une « culture de l'effort ». Les professionnel·les de l'entrepreneuriat y reconnaissent pour leur part l'expression d'un désir d'indépendance et de réalisation personnelle pouvant avoir un effet libérateur.

Les attitudes des professionnel·les sont donc ambivalentes. Leurs appréciations tendent à adopter une forme aporétique, mettant en balance des propositions contradictoires et impossibles à départager du type « *c'est vrai que... mais en même temps...* ». Ces deux cultures professionnelles relativement cohérentes se lézardent, car les plateformes, coincées dans l'entre-deux du salariat et de l'entrepreneuriat, constituent pour elles un objet indéfinissable.

S'il leur est difficile à appréhender, le travail ubérisé expose aussi les professionnel·les aux mêmes incertitudes en matière d'accompagnement. Leurs modèles d'intervention perdent en partie leur opérationnalité face au travail ubérisé. Les professionnel·les de l'entrepreneuriat reçoivent certains de ces jeunes, mais ils et elles doivent, pour les accompagner, « bricoler » et improviser faute de disposer d'outils d'accompagnement adéquats. Le travail ubérisé les plonge dans l'embarras, car il ne relève pas

de l'entrepreneuriat que ces professionnel·les souhaitent ouvrir au plus grand nombre. Leurs instruments d'accompagnement se révèlent soit inutiles, soit surdimensionnés. Ils et elles abordent, dans ces conditions, les métiers ubérisés comme une activité à la marge, qui relève moins de leur « cœur de métier » que de la vocation « sociale » qu'ils associent à leur mission.

L'ubérisation creuse également la distance des professionnel·les de l'insertion avec ces publics. L'entrepreneuriat *en général* constitue déjà un objet périphérique, extérieur à leur cœur de métier, et leurs instruments d'accompagnement, pensés en référence à l'insertion au salariat, s'avèrent inopérants. Ces professionnel·les ont des interactions bien moins fréquentes avec le public des activités ubérisées, qui les sollicitent peu et qui finissent par devenir de véritables invisibles.

Une seconde source d'incertitude provient non plus des caractéristiques des emplois ubérisés, mais de la nature et des comportements des jeunes qui souhaitent y accéder. Cette situation conduit à la formation d'une nouvelle ligne de clivage qui ne sépare plus les professionnel·les de l'insertion d'un côté et ceux ou celles de l'entrepreneuriat de l'autre, mais deux lectures contradictoires des difficultés d'accès à l'emploi des jeunes, auxquelles les acteurs des deux mondes peuvent adhérer alternativement. La première met l'accent sur le déficit d'employabilité, imputé tout à la fois à un manque de qualification et de compétences, alors que la seconde insiste sur les stéréotypes et préjugés qui fondent les pratiques discriminatoires des recruteurs.

La notion « d'employabilité » irrigue l'essentiel des dispositifs d'action publique dédiés à l'insertion des jeunes en difficulté. Elle fonde à ce titre la grille de lecture que les professionnel·les sont censées décliner pour comprendre les difficultés de leurs publics et les objectifs qu'ils et elles doivent poursuivre au travers de leur intervention. L'employabilité ne désigne pas seulement les déficits de qualifications validées par un diplôme, mais surtout un ensemble de compétences se rapportant davantage à un « savoir-être » qu'à des savoirs théoriques. Selon cette conception, les jeunes souffriraient fondamentalement de ne pas avoir les « codes de l'entreprise » (manière de s'exprimer, de se présenter...) ni la discipline requise par la participation au monde du travail (ponctualité, etc.). L'accompagnement vise alors à permettre aux jeunes d'acquérir ces codes par des stages, des mises en situation, etc.

Si les témoignages recueillis montrent que les professionnel·les portent un regard déjà critique sur cette conception, le cas de jeunes accédant aux emplois ubérisés la met véritablement en crise. En effet les professionnel·les sont amenés à reconnaître l'importance des compétences que les jeunes mobilisent dans ces emplois : compétences sociales dans le lien au client ; compétences gestionnaires par la création et la gestion d'entreprise ; compétences techniques liées à la conduite, à l'entretien des véhicules ou à l'usage d'applications digitales. Autrement dit, les aptitudes révélées par le travail de plateforme sont constitutives des savoir-être et savoir-faire requis pour accéder à l'emploi, ce qui contredit la présomption d'inemployabilité qui fonde l'intervention des professionnel·les et, plus largement, les représentations dominantes sur les jeunes des quartiers populaires face à l'emploi.

Les professionnel·les se replient-ils et elles vers la lecture opposée, selon laquelle les difficultés des jeunes seraient moins imputables à leurs défaillances et handicaps présumés qu'aux comportements discriminatoires et aux préjugés des employeurs ? Celles et ceux que nous avons interrogés ne peuvent que prendre acte du caractère extrêmement ségrégatif, au plan ethnoracial, des activités ubérisées. Ils et elles tendent à expliquer ce phénomène par la quasi-absence de barrières à l'entrée dans le travail de plateforme. Mais, si la plupart n'excluent pas la possibilité d'une corrélation entre barrières discriminatoires et pratiques entrepreneuriales, les professionnel·les soulignent avant tout la position d'ignorance dans laquelle ils se trouvent. Le silence qui entoure les discriminations (silence des potentielles victimes autant que des auteurs) constitue un obstacle à la mise en œuvre d'un

accompagnement adéquat. Par ailleurs, les instruments d'intervention qu'ils et elles ont à disposition, pensés en référence à la problématique de l'employabilité, visent bien davantage le comportement des demandeurs d'emploi que celui des employeurs. Face aux obstacles discriminatoires, les professionnel·les sont placés·es ainsi dans une double position d'ignorance et d'impuissance. Cette position ne leur permet pas de s'en saisir comme principe d'interprétation de la situation des jeunes ou comme orientation d'action suffisamment réaliste, capable de prendre le relai du modèle de l'employabilité mis en crise par la montée du travail ubérisé.

Tirillés entre représentations et orientations d'action incertaines, face à un objet que leurs référentiels professionnels ne leur permettent pas de saisir, et face à des publics dont les comportements dérogent à ceux attendus dans ces mêmes référentiels, les enquêté·es n'entrevoient pas de possibilité d'accompagnement pertinent. Ils tendent à remettre celui-ci à un hypothétique parcours « post-plateforme », où leurs catégories d'intervention redeviendraient opérationnelles, et dans lequel les jeunes valoriseraient les compétences acquises par leur expérience sur les plateformes pour évoluer vers d'autres horizons professionnels. Pour les un·es, il faudrait alors accompagner ces jeunes vers un « véritable entrepreneuriat » en les soustrayant à la dépendance des plateformes ; pour les autres, il faudrait les rapatrier dans le giron du salariat.

Reste alors à savoir si ces perspectives sont véritablement adéquates aux attentes de ces publics. Si l'accompagnement vers un « vrai entrepreneuriat » semble crédible pour certains chauffeurs VTC dotés d'un véritable « éthos entrepreneurial », il s'avère probablement inadapté pour ces jeunes que les professionnel·les décrivent eux-mêmes comme des « entrepreneurs sans vocation ». L'accompagnement vers un « vrai salariat » est la perspective privilégiée par les opérateurs d'insertion, mais cette perspective reste très théorique face à une population d'« invisibles » sans doute peu désireux de s'engager dans le « parcours du combattant » d'une insertion qui reste adossée à une exigence d'employabilité et de qualification reconnue comme préalable à l'emploi.

## Retrouvez l'intégralité du rapport téléchargeable sur [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

### LES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES FACE À L'ESSOR DU TRAVAIL UBÉRISÉ DANS LES QPV

Le phénomène d'ubérisation de l'emploi touche les quartiers de la politique de la ville (QPV) davantage que d'autres territoires. Si l'amplitude du phénomène varie selon la configuration socio-urbaine des territoires concernés, on constate une corrélation, à pauvreté et taux de chômage comparables, avec l'importance dans ces quartiers de la population étrangère. De manière générale, les jeunes candidats au travail ubérisé tendent à échapper aux dispositifs d'accompagnement, car ceux-ci, configurés pour l'entrepreneuriat ou le salariat, ne répondent pas nécessairement à leurs besoins ou attentes.

Cette recherche s'intéresse aux effets de la montée en force du travail ubérisé dans les QPV sur les représentations et pratiques des professionnel·les de jeunesse opérant dans les champs de l'insertion et de l'accompagnement vers l'entrepreneuriat.

Quel regard portent-ils/elles sur le phénomène de l'ubérisation ? Comment celui-ci se manifeste-t-il dans leurs activités auprès des jeunes ? Quelles réponses et quelles attitudes appelle-t-il de leur part ? Une nouvelle figuration de l'employabilité des jeunes émerge-t-elle chez les professionnel·les concerné·es ?

Pour répondre à ces questions, la recherche s'appuie sur une revue de littérature, une analyse statistique et des entretiens qualitatifs effectués en Seine-Saint-Denis – en particulier à Aubervilliers et Sevrans – ainsi que dans la métropole bordelaise.

L'enquête met en lumière une interaction différente entre les jeunes et les acteur·trices de l'insertion ou de l'entrepreneuriat et montre que la présomption d'inemployabilité qui pèse sur les jeunes des quartiers populaires ne tient pas face à l'ubérisation. Les professionnel·les reconnaissent en effet que les activités déployées nécessitent la mobilisation de toute une série de compétences pratiques, constitutives d'un savoir-être. La reconnaissance de ces compétences, dans les discours des professionnel·les renforce l'hypothèse de l'exclusion d'une partie de la jeunesse par un marché du travail qui, au-delà des qualifications, leur dénie précisément les compétences de savoir-être, et les discrimine sur la base de préjugés et de stéréotypes associés à l'idée de leur trop faible employabilité.